

FICHE TECHNIQUE DE L'ANTI-MOISISSURES ECOGENE

(réf.000562)

SPECIAL FAÏENCE ET JOINTS DE CARRELAGE
Compatible avec peinture et colle à tapisserie
Salle de bains

Les moisissures sont des organismes vivants qui se développent dans les lieux humides (joints de carrelage, salles de bains, éviers, joints de frigo, fenêtres, murs, papiers peints...) et forment des traces noires résistantes aux détergents courants.
L'***Anti-moisissures ECOGENE*** élimine les moisissures grâce à un puissant pouvoir FONGICIDE et BACTERICIDE. Il agit rapidement, en profondeur et pour longtemps.

Composition

Chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium 30 g/L
Produit biocide TP 10

Propriétés et caractéristiques

- Aspect du produit : liquide limpide, moussant.
- pH à 20°C : 7,0 – 8,0
- Densité : 1

Conditionnement

Bidon polyéthylène de 1L avec bouchon doseur.

Mode d'emploi

- ***Traitement des petites surfaces (joints de carrelage)*** : imbiber une éponge d'eau tiède, verser sur l'éponge le contenu d'un bouchon d'Anti-moisissures, frotter les taches noires de moisissures.
- ***Traitement de grandes surfaces (murs, plafonds...)*** : préparer une solution active à raison d'1 L d' Anti-moisissures pour 4 L d'eau tiède. Appliquer à l'aide d'une éponge, d'un pinceau ou d'un rouleau.
- *Traces persistantes* : renouveler le traitement après quelques jours.
- *Prévention des taches* : avant de peindre ou de tapisser, mélanger le contenu de 2 bouchons d' Anti-moisissures par litre de peinture ou de colle à papier peint.
  Nettoyer le matériel utilisé à l'eau.

Consignes de sécurité

IRRITANT

Irritant pour la peau – Risque de lésions oculaires graves – Conserver hors de la portée des enfants – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste – Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau – Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage – Rincer le contenant vide à l'eau avant de le jeter – Pour éliminer les produits non utilisés, les apporter en déchetterie (selon la réglementation municipale)